

INFORMATIONS RESTAURATION 2026/2027

L'établissement propose un Self et une Cafétéria, ouverts du lundi au vendredi.

Chaque lycéen recevra le jour de la rentrée une « carte de passage », qui est le support du « porte-monnaie restauration ». Elle donne accès au Self aux demi-pensionnaires et permet de payer à la Cafétéria. Elle permet également de payer les repas « occasionnels » au Self. Le porte-monnaie restauration doit être crédité au préalable par le paiement en ligne sur EcoleDirecte (ou à défaut par chèque à l'ordre de OGEC GROUPE TALENSAC). En cas de perte, de vol ou de détérioration, le remplacement de la carte sera facturé 10 euros.

LE SELF

Deux formules sont proposées : externe ou demi-pensionnaire.

L'inscription est un engagement annuel. Seul un motif impérieux pourra permettre un changement de formule en cours d'année, sous réserve d'acceptation exceptionnelle par l'établissement sur la base des justificatifs transmis.

La formule demi-pensionnaire implique un engagement de 1 à 5 jours fixes par semaine.

	2nde GT		1ere et Tale GT		3ème PM		2nde ASSP + GALT		1ere ASSP, AGORA, OTM		Tale ASSP AGORA OTM	
	Forfaits annuel	Economie annuelle *	Forfaits annuel	Economie annuelle *	Forfaits annuel	Economie annuelle *	Forfaits annuel	Economie annuelle *	Forfaits annuel	Economie annuelle *	Forfaits annuel	Economie annuelle *
1 jour	240 €	-32 €	233 €	-31 €	225 €	-30 €	218 €	-29 €	203 €	-27 €	195 €	-26 €
2 jours	471 €	-70 €	456 €	-68 €	441 €	-66 €	426 €	-63 €	397 €	-59 €	382 €	-57 €
3 jours	694 €	-114 €	672 €	-110 €	650 €	-107 €	628 €	-103 €	584 €	-96 €	562 €	-92 €
4 jours	914 €	-165 €	886 €	-160 €	857 €	-155 €	828 €	-150 €	770 €	-139 €	742 €	-134 €
5 jours	1 129 €	-223 €	1 093 €	-216 €	1 058 €	-209 €	1 022 €	-202 €	951 €	-188 €	916 €	-181 €

* Economie réalisée par rapport à la consommation d'un repas occasionnel

Les tarifs demi-pensionnaire ci-dessus sont établis pour l'année scolaire et tiennent compte de l'agenda de chaque niveau (stages, dates de sorties de fin d'année,...).

Les tarifs demi-pensionnaire sont préférentiels : les repas non pris ne sont pas remboursés à l'exception des voyages scolaires, des sorties pédagogiques d'une journée complète et des absences maladie d'au moins 5 jours de classe consécutifs (faire la demande par mail à comptabilite@talensac.com en joignant le justificatif médical s'il y a lieu). Une modification d'emploi du temps ou une absence sur une journée prévue au forfait n'entraînent pas de remboursement du repas non pris. Les remboursements se font en créditant le porte-monnaie restauration de l'élève.

Les forfaits demi-pensionnaire sont facturés fin septembre pour toute l'année et prélevés en 9 fois avec la scolarité.

Un élève externe peut déjeuner à son gré au Self. Sans réservation, le repas est alors dit « occasionnel ». Si l'élève réserve son repas occasionnel la veille avant minuit via EcoleDirecte, il s'agit alors d'un repas « occasionnel réservé ». Dans les 2 cas, le paiement se fait via le porte-monnaie restauration.

Un élève demi-pensionnaire peut prendre un repas supplémentaire « occasionnel » ou « occasionnel réservé » dans les mêmes modalités que les externes.

Repas occasionnel : 8,50 euros Repas occasionnel réservé la veille : 8,00 euros

Les familles ont jusqu'au 15/09/2026 pour modifier, sur EcoleDirecte, la formule de leur enfant : les consommations du 01/09 au 15/09 seront rétroactivement intégrées à la formule choisie.

LA CAFETERIA

Le paiement se fait uniquement avec le « porte-monnaie restauration » de la « carte de passage ».

Il est possible de commander les formules, le matin même avant 8h25, par CLICK & COLLECT dans EcoleDirecte. Si le porte-monnaie restauration présente un solde négatif, l'élève sera refusé à la cafétéria. Il ne pourra déjeuner qu'au Self, mais il faudra alors régulariser la situation dans les plus brefs délais.